

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Schlestat (Sélestat, Bas-Rhin), lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Schlestat (Sélestat, Bas-Rhin), lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 300;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17869_t1_0300_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Pour nous, amis de la liberté, imperturbablement attachés à la république et à la Convention, nos désirs, nos vœux constants sont pour le bonheur de notre nation et notre dernier soupir sera celui d'un homme libre.

Lecture faite de cette adresse la société à l'unanimité en arrête l'envoi à la Convention. Fait en séance ce dix vendémiaire troisième année républicaine une et indivisible.

J.-P. TEILLARD, *président*,
CONEY, *secrétaire*
et une demi-page de signatures.

d

[*Le conseil général de la commune et les citoyens de Compiègne, département de l'Oise, réunis au Temple, à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (5)

Liberté Egalité

Législateurs,

Votre sublime adresse au peuple français a été reçue ici avec le plus vif enthousiasme. Nous y avons reconnu les principes sacrés qui ont toujours dirigé la représentation nationale, et qui seuls peuvent sauver la République. Forts de vos vertus, forts du concours et de l'assentiment du peuple, déjà vous touchez au port. Les succès de nos armées, et la sécurité qui est ressuscitée au dedans, nous assurent un bonheur pur et une félicité durable.

Nous déclarons formellement et franchement que jamais nous n'avons cessé, que nous ne cesserons jamais de nous rallier à la Convention; que les principes exprimés dans sa dernière adresse ont toujours été dans nos cœurs et provoqué nos actions; que la Convention seule peut être notre phare, qu'elle mérite toute notre confiance comme notre gratitude.

Avec elle nous jurons guerre éternelle aux tyrans, aux contre révolutionnaires et aux dilapidateurs.

Vive la Liberté! Vive la Convention nationale!

LULLIER, *maire*
et quatre pages de signatures.

2

La société populaire de Schlestat [Sélestat, Bas-Rhin] félicite la Convention sur son énergie; elle se plaint de ce que le modérantisme calomnie les sociétés populaires; elle l'invite à rester à son poste et à maintenir le gouvernement révolutionnaire.

Renvoi au comité de Sûreté générale (6).

(5) C 321, pl. 1348, p. 17.

(6) P.-V., XLVII, 272. M. U., XLV, 42.

3

La société populaire de Saint-Omer écrit qu'elle ne souffrira pas qu'aucune autorité rivale s'élève entre le peuple et ses mandataires; désirant se rallier à la Convention nationale, elle avoit pris le titre d'*Amis de la Convention*; mais ne voulant laisser aucun prétexte à la calomnie, elle déclare qu'elle ne conservera d'autre dénomination que celle de société populaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (7).

La société populaire de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, écrit à la Convention nationale que depuis la nuit du 9 au 10 thermidor, elle s'étoit indignée de voir une société long-temps célèbre devenir le théâtre scandaleux où l'on ne craignoit point d'insulter ouvertement à la souveraineté du peuple; que c'est dans ce moment de crise politique qu'elle s'est spontanément levée; qu'elle a voué à l'exécration publique les infames continuateurs du tyran abattu; que c'est dans ce moment qu'elle s'est unanimement écriée qu'elle ne souffriroit jamais qu'aucune autorité rivale s'élevât entre le peuple et ses mandataires; enfin, que c'est en ce moment qu'elle a itérativement déclaré se rallier à la représentation nationale, et adopté le titre d'*Amis de la Convention*, titre auguste, ajoute cette société, dont on a prétendu que le modérantisme et l'aristocratie se pareroient à Saint-Omer. Elle annonce à la Convention que par amour pour la paix elle n'entend conserver d'autre nom que celui de société populaire (8).

4

La société populaire de Pierrefitte témoigne son indignation contre l'attentat commis sur un représentant du peuple; elle invite la Convention à rester à son poste et à maintenir le gouvernement révolutionnaire; elle se ralliera toujours à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

[*La société populaire du canton de Pierrefitte, département de l'Allier, du 10 vendémiaire an III*] (10)

(7) P.-V., XLVII, 273.

(8) Bull., 29 vend.

(9) P.-V., XLVII, 273.

(10) C 322, pl. 1356, p. 3.